Du côté d'Orbe et d'autres lieux de Suisse romande

LAUSANNE

Madame
Madame Martin
née Giniard
Orbe

Lausanne 27 8br 1824?

Madame

Ce que vous me dites de Mr Duclieu ne me surprend pas; il y a longtems que sa reputation est faite à des pareils à ce qu'il vous a fait au sujet de la cave. ne sont pas sans exemple, même chez gens qui ne sont pas habituellement malhonnêtes de Mr Duclieu. en outre que j'ai eu besoin ni devois explications, ni d'entoi: gnage de Monsieur Vuillamoz pour être convaincu, que si votre excellent fils a eu quelque vivacité vis à vis de Duclieu, il y a été provoqué soit par la conduite soit par les propos de cet homme; mais le fils en eut pas moins tort, que vous devez vous attendre que Duclieu vous chicanera pour ravoir la creance qui est devenue sa propriété dès qu'il en a payé le vendeur; qu'il ne vous sera à vous même que pour faire rayer l'hypotheque sur les contrôles.

Mr l'intendant Martin que j'ai eu occasion de voir le jour que j'ai reçu votre première ~~lettre~~, se chargea de demander les renseignements dont vous avez besoin à l'adresse pour cet effet à Duclieu lui même.

"La lettre de rente de 2500 f contre Monsieur fils
"Dellieu avec hypothèque sur la Maison d'Orbe
" en date du 18 Mars 1820. Notaire Ch. Combe"

Je suis persuadé que le loignement qui regne encore dans votre famille est aussi pénible à Mr Martin qu'à vous même. Je serai ensuite par sur la lettre première, une lettre en certaine après ordinairement d'autre, mais il est difficile qu'il éprouve un rapprochement tant que Monsieur votre fils entretera la Maison d'Orbe. Cependant, je ne suis pas mis à même observer qu'il aurait pu avoir affaire avec Mr Comte d'Alle voir sans entrer dans son domicile, et renouer par là des relations trop longtemps interrompues, et cela tout en conservant la gouvernante à la place où elle est. Il est vraisemblablement elle restera longtems.

... Je pense que la Mefagère vous aura remis le petit pot de Montagne qui vous était destiné. Cet un produit de mon crû que m'a paru influence pénible sur ma veiolle, mais je vous en enverrais plus vous le voyez une autre année si vous le changez contre les vacherins que quoique vous en dites ne se produisent plus sur vos Montagnes, quoique nous ayons du bon Gruyère d'Enhaut. Monsieur Albert n'en fabrique plus.

D'ailleurs nous ne mangeons presque plus de fromage ma femme et moi. Les vacherins surtout ne vont pas à nos débiles estomacs.

Je serais fort aise quand nous pourrons réaliser le projet d'aller vous faire une visite. La santé de ma femme ne nous permet pas de penser le jour où elle le voudra. Elle a un plaisir à journée comme tant de dames.

Veuillez agréer Madame ainsi que votre enfant les honnêtetés empressés de ma femme et la fraicheur de mes sentiments d'estime et de dévouement

F. Clavel

[1]

A Madame Martin née Guinard, Orbe

Lausanne, 27 8bre 1824[2]

Madame,

Ce que vous me dîtes de Mr. Duclieu ne me surprend pas ; il y a longtemps que sa réputation est faite et des tours semblables à ce qu'il vous a fait au sujet de la cave, ne sont pas sans exemple, même chez gens qui ne font pas habituellement le métier de Mr. Duclieu, en sorte que je n'ai besoin ni de vos explications ni d'un témoignage de Monsieur Vuillamo pour être convaincu que si votre excellent fils a eu quelque vivacité vis-à-vis de Duclieu, il y aura été provoqué soit par la conduite soit par le propos de cet homme ; mais l'effet n'en est pas moins tel que vous devez vous attendre que Duclieu vous chicanera pour ravoir la créance qui est devenue sa propriété dès qu'il en a payé la valeur, et qu'il ne vous sert à vous-même que pour faire rayer l'hypothèque sur les contrôles.

Mr. l'intendant Martin, que j'ai eu occasion de voir le jour que j'ai reçu votre première lettre, se chargera de demander les renseignements dont vous aviez besoin et l'adresse pour cet effet à Duclieu lui-même.

Les voici :

La lettre de rente de 255 L. contre Monsieur Fs. Duclieu avec hypothèque sur la maison d'Orbe est du 18 mars 1820.

Notaire Chs. Combe

Je suis persuadé que l'éloignement qui règne encore dans votre famille est aussi pénible à Mr. Martin qu'à vous-même. Je ne reviendrai pas sur la cause première, une erreur en entraine aussi ordinairement d'autres, mais il est difficile qu'il s'opère un rapprochement tant que Monsieur votre fils évitera la maison de son cousin. Je me suis permis de lui observer qu'il aurait pu, ayant affaire avec ce Mr. Conne, l'aller voir sans autre dans son domicile et renouer par là des relations trop longtemps interrompues, et cela tout en laissant la gouvernante à la place où elle est et où vraisemblablement elle restera longtemps.

Je pense que la messagerie vous aura remis le petit pot de moutarde qui vous était destiné. C'est un produit de mon cru qui n'a pas une influence sensible sur ma récolte ; mais j'en aurai plus vous l'envoyer une autre année si vous l'échangiez contre les vacherins qui, quoique vous en disiez, ne se produisent plus sur vos montagnes, quoique vous soyez du Pays d'Enhaut ; monsieur Albert n'en fabrique plus

[1] Signature difficile à lire. Clarvel ???

[2] 1824, date déduite de différents documents du fonds Martin, ACV PP 293. Dans tous les cas postérieure à 1820

D'ailleurs nous ne mangeons presque plus de fromages me femme et moi. Les vacherins surtout ne vont pas à nos débiles estomacs.

Je ne sais pas trop quand nous pourrons réaliser le projet d'aller vous faire une visite ; la santé de ma femme ne nous permet pas d'y penser ces jours-ci ; puis le froid viendra et ce sera un plaisir ajourné comme tant d'autres.

Veuillez agréer, Madame, ainsi que vos enfants, les honneurs empressés de ma femme et la présence de mes sentiments et de mon dévouement.

Clarvel

Note :

Nous avons affaire dans cette lettre à la famille Martin, banquiers à Orbe, et à la famille Clarvel à Lausanne. Les problèmes de finance ne nous intéressent guère. Il y a cependant qu'ici l'on parle vacherin. Et que l'on envisagerait volontiers un troc. Des vacherins qui ont l'air de ne plus se fabriquer dans les Préalpes contre de la moutarde. Alors la question est celle-ci : où Madame la correspondante pourrait-elle se les procurer ?

Il y a une chance minime que les vacherins combiers soient déjà capables de remplacer les vacherins des Préalpes ou des Alpes. On peut donc envisager ici des reliquats de cette ancienne fabrication alpine. A moins que quelque part déjà dans le Jura, ou même en plaine, existent des fabrications modestes de ce produit connu en apparence sur une ère considérable, et même si c'est un produit plutôt de niche que de grande consommation.

Dans tous les cas, ces vacherins, tout comme aujourd'hui, ne sont pas faciles à digérer. Ce qui tend à faire comprendre qu'il s'agisse à n'en pas douter d'une pâte molle, fromage qui, parce que vous en mangez plus, a tendance à vous rester sur l'estomac, surtout le soir consommé à une heure tardive.

Et puisque nous en sommes à parler de ces vacherins des Alpes, reprenons nos classiques :

Encyclopédie ou dictionnaire universel raisonné des connaissances humaines, mis en ordre par M. DeFelice, tome XX, Yverdon, MDCC.LXXIII (1773), p. 696, partie de l'article sur le fromage :

On ne fait guère en Suisse que du fromage de vache et du fromage de chèvre ; ce dernier n'est jamais qu'en très petit volume, parce que nulle part un particulier n'a de grands troupeaux de chèvres.

Outre le fromage proprement ainsi nommé, on fait en Suisse un fromage très estimé avec le lait de vache, & connu sous le nom de vacherin. V. VACHERIN[3].

[3] Nous n'avons malheureusement pas pu mettre la main sur cet article.

Mémoires et documents publiés par la Société d'histoire de la Suisse romande, tome X, 1855. J.-J. Hisely, Histoire du Comté de Gruyère, p. 443 :

… ; que le prieur de Broc ferait, pour lui et ses successeurs, un acte de reconnaissance de quatre muids de froment de cens annuel en faveur du prieur de Lutry, qui avait droit à ce sens à raison du personnat ou du patronage qu'il exerçait ; que le prieur de Broc, tant qu'il serait prieur de ce lieu, aurait pour lui seul et non pour ceux qui viendraient après lui, la faculté de convertir les quatre muids de froment, payables chaque année, en une redevance de 12 florins ; qu'il acquitterait annuellement 2 florins pour les pelisses dont il a été question ; qu'il paierait 6 fl. D'arrérages pour cet objet, mais que, vu la cherté du froment, et en considérations des six vaches qu'il avait livrées au couvent de Lutry, ainsi que de diverses dépenses qu'il avait supportée, il serait dispensé du paiement des arrérages de blé. Enfin, le prieur de Broc offrirait à celui de Lutry douze vacherins d'Ogo[4] *en signe de paix et de concorde.*

Le même jour, le prieur de Broc fit la reconnaissance voulue. Il reconnut d'ailleurs qu'il avait l'obligation de garder et de conserver de son mieux le pcule et les biens meubles des paroisses d'Ogo, appartenant à la collation du prieur et du couvent de Lutry, savoir des cures de Broc, de Charmey, de Chapelle en Ogo et d'Echarlens, de les administrer au nom et en faveur des religieux, en cas de vacance des dites cures ou de l'une d'elles[5].

Statistiquie de la Suisse. La Suisse géographique, industrielle et agricole par Franscini, Berne, 1855, p 185 :

Chapitre VIII. Produits en lait.

Suisse occidentale. Elle produit le meilleur fromage suisse, celui des montagnes de la Gruyère dans le canton de Fribourg. Ces montagnes ont, dit Ebel, huit à dix lieues de longueur sur quatre de largeur. Le meilleur fromage se fabrique sur les pâturages du Moléson et sur les montagnes de Bellegarde et de Charmey. Environ 12 000 vaches paissent, chaque année, sur ces gras pâturages.

---

[4] « duodecim vacherinos de ougo. ». Le mot vacherin, usité dans la Suisse romande, répond du mot vachelin de la Franche-Comté.

Note du transcripteur : nous ne pouvons naturellement pas savoir si ce vacherin est vraiment une pâte molle, mais selon toute vraisemblance on peut penser par l'affirmative. Il n'y a pratiquement aucune chance qu'il y ait eu à cette époque deux fromages si ressemblant que le fromage à pâte dure, gruyère, et le fromage à pâte mi-dure, le futur vacherin fribourgeois. Faire remonter l'origine de celui-ci à cette époque, sauf erreur au début du XVe siècle, serait bien hasardeux. Il est bien clair que les « historiens promoteurs » n'ont cure de certitudes historiques et trancheront toujours en faveur de leur produit. Signalons encore que la comparaison du vacherin avec le vachelin de Franche-Comté faite par Hisely n'apporte aucune explication quelconque. Ce sont deux termes, ainsi que deux fromages, qui ont chacun leur histoire.

[5] Deux chartes du 1er mars 1419.

On fabrique dans cette contrée, surtout en automne et en hiver, une espèce de fromage gras et tendre qu'on nomme vacherin, dans la Suisse française[6].

Glossaire vaudois par P.-M. Caillet, ancien directeur du collège cantonal à Lausanne, Lausanne, Georges Bridel Editeur, 1861, p. 218 :

VACHELIN, s.m. Sorte de fromage qui se fait en Franche-Comté. (Besch.). La plupart des vacherins qui se consomment à Lausanne viennent du Mont-d'Or en Franche-Comté. Tout le monde a entendu cet appel : Vacherins du Mont-d'Or !... La définition du mot vachelin donnée par Besch. Me fait supposer que ce mot doit remplacer notre subst. vacherin[7].

[6] Ici, selon toute évidence, nous nous rapprochons plus du vacherin fribourgeois que de la pâte molle.

[7] Callet mélange allègrement ici les deux termes, quoique il est vrai, tout deux employés en Franche-Comté à cet époque. Ainsi donc les marchands de fromage fréquentant les marchés de Lausanne s'écriaient : Vacherins du Mont-d'Or ! Il est possible qu'à cette époque ceux-ci provenaient en partie de la Vallée et que les lots pouvaient être constitués certes d'une part par des vacherins franc-comtois, mais aussi peut-être déjà par la production locale, puisque celle-ci pouvait dater d'une vingtaine d'années au moins. Voir à cet égard la production du Bonhomme citée dans le dépliant Centrale du vacherin Mont d'Or de 1952-1953.